FRANCOIS TOURISME CONSULTANTS

Training & Auditing

The Premier Global Certification for Sustainable Travel and Tourism

Extrait de la Norme de certification Green Globe



Avertissement : ce document présente les 41 critères Green Globe à titre informatif mais ne dévoile pas chacun des 339 indicateurs de conformité déclinant ces critères.

Norme de certification Green Globe – Juin 2010

A. Management du développement durable

A.1 Mise en œuvre d'un système de management du développement durable

Critère : **L'entreprise a mis en œuvre un système de gestion durable à long terme, adapté à sa réalité et son échelle, et qui prend en compte les questions environnementales, socioculturelles, de qualité, de santé et de sécurité.**

A.2 Conformité juridique

Critère : **L'Entreprise est en conformité avec toutes les lois et réglementations locales et internationales pertinentes (y compris, entre autres, les aspects concernant la santé, la sécurité, le travail et l'environnement).**

A.3 Formation des employés

Critère : **Tout le personnel reçoit une formation périodique concernant son rôle dans la gestion des pratiques environnementales, socioculturelles, liées à la santé et à la sécurité.**

A.4 Satisfaction de la clientèle

Critère : **La satisfaction de la clientèle est mesurée et des actions correctives sont prises lorsque c'est nécessaire.**

A.5 Exactitude du matériel publicitaire

Critère: **Le matériel publicitaire est exact et complet. Il ne promet pas plus que ce que peut proposer l'entreprise.**

A.6 Zonage local, conception et construction

A.6.1 Conception et construction – Conformité aux conditions légales

Critère: **Conformité à la législation locale sur les droits fonciers et les actions foncières et aux exigences particulières au zonage local, aux zones protégées et aux sites du patrimoine.**

A.6.2 Conception et construction durables de bâtiments et d'infrastructure – Bâtiments existants

Critère : **Utilisation de principes de construction et de conception durables localement adaptés tout en respectant l'environnement naturel et culturel.**

A.6.3 Conception et construction durables de bâtiments et d'infrastructure – Nouveaux bâtiments (Construits au cours des cinq dernières années)

Critère : **Utilisation de principes de conception et de construction durables localement adaptés tout en respectant l'environnement naturel et culturel.**

A.7 Interprétation

Critère : **Des informations concernant le cadre naturel, la culture locale et le patrimoine culturel sont fournies aux clients, ainsi que des explications sur la conduite à tenir lors des visites de zones naturelles, de cultures vivantes et de sites du patrimoine culturel.**

A.8 Stratégie de communication

Critère: **L'entreprise a mis en place une stratégie de communication complète pour informer les visiteurs sur ses politiques, ses programmes et ses initiatives durables.**

A.9 Santé et sécurité

Critère: **L'entreprise veille à la conformité avec toutes les mesures de santé et de sécurité pertinentes pour assurer le bien-être de ses clients, du personnel et de la communauté locale.**

B. Social/Économique

B.1 Développement de la communauté

Critère: **L'entreprise soutient activement les initiatives pour le développement social de la communauté et le développement de ses infrastructures, y compris, entre autres, l'éducation, la santé et l'assainissement.**

B.2 Emploi local

Critère : **Les résidents locaux sont employés, y compris à des postes de direction. Des formations sont proposées si nécessaire.**

B.3 Commerce équitable

Critère : **L'entreprise achète des biens et des services équitables locaux, s'ils sont disponibles.**

B.4 Soutien aux entrepreneurs locaux

Critère : **L'entreprise offre aux petits entrepreneurs locaux le moyen de développer et de vendre des produits durables qui sont basés sur la nature, l'histoire et la culture de la région (parmi lesquels la nourriture et les boissons, l'artisanat, les arts performance, les produits agricoles, etc.).**

B.5 Respect des communautés locales

Critère: **Un code de conduite à respecter lors d'activités dans les communautés locales a été établi avec le consentement de, et en collaboration avec la communauté.**

B.6 Exploitation

Critère: **L'entreprise a mis en place une politique contre l'exploitation commerciale, particulièrement celle des enfants et des adolescents, y compris l'exploitation sexuelle.**

B.7 Embauche équitable

Critère : **L'entreprise est équitable dans son embauche des femmes et des minorités locales, y compris aux postes de direction, tout en empêchant le travail des enfants.**

B.8 Protection des employés

Critère : **La protection légale nationale ou internationale des employés est respectée et les employés reçoivent un salaire naturel.**

B.9 Services essentiels

Critère : **Les activités de l'entreprise ne compromettent pas les services essentiels comme l'eau, l'énergie ou l'assainissement, des communautés voisines.**

C. Patrimoine culturel

C.1 Code de comportement

Critère : **L'entreprise suit les lignes directrices établies ou respecte un code de comportement pour les visites de sites culturellement et historiquement sensibles afin de minimiser l'impact des visiteurs et de maximiser leur plaisir.**

C.2 Artéfacts historiques

Critère : **Les artéfacts historiques et archéologiques ne sont pas vendus, commercialisés ou exposés, sauf si la loi le permet.**

C.3 Protection des sites

Critère : **L'entreprise contribue à la protection des sites et des propriétés revêtant une importance historique, archéologique, culturelle et spirituelle et ne gêne pas l'accès des résidents locaux.**

C.4 Incorporation de la culture

Critère : **L'entreprise utilise des éléments empruntés à l'art, à l'architecture ou au patrimoine culturels locaux dans son exploitation, sa conception, sa décoration, sa nourriture ou ses boutiques tout en respectant les droits de propriété intellectuelle des communautés locales.**

D. Environnemental

D.1 Conservation des ressources

D.1.1 Politique d'achat

Critère : **La politique d'achat favorise les produits écologiques en ce qui concerne les matériaux de constructions, les biens d'équipement, la nourriture et les produits consommables.**

D.1.2 Produits consommables

Critère : **Les achats de produits consommables et jetables sont mesurés et l'entreprise cherche activement des façons de réduire leur utilisation.**

D.1.3 Consommation d'énergie

Critère : **La consommation d'énergie doit être mesurée, les sources indiquées et des mesures visant à diminuer la consommation totale doivent être adoptées en encourageant l'utilisation d'énergies renouvelables.**

D.1.4 Consommation d'eau

Critère : **La consommation d'eau doit être mesurée, les sources indiquées et des mesures pour diminuer la consommation globale adoptées.**

D.2 Réduction de la pollution

D.2.1 Gaz à effet de serre

Critère : **Les émissions de gaz à effet de serre provenant de toutes les sources contrôlées par l'entreprise sont mesurées et des procédures sont mises en place pour les réduire et les compenser de façon à minimiser le changement climatique.**

D.2.2 Eaux usées

Critère : **Les eaux usées, y compris les eaux grises, sont traitées efficacement et réutilisées lorsque c'est possible.**

D.2.3 Plan de gestion des déchets

D.2.3.1 Planification et réduction

Critère : **Un plan de gestion des déchets solides est mis en place, avec des objectifs quantitatifs pour minimiser les déchets qui ne pas réutilisés ou recyclés.**

D.2.3.2 Réutilisation

Critère : **Il existe une stratégie complète de réutilisation pour réduire les déchets destinés à la décharge.**

D.2.3.3 Recyclage

Critère : **Il existe une stratégie complète de recyclage pour réduire les déchets**

D.2.4 Substances nocives

Critère : **L'utilisation de substances nocives, parmi lesquelles les pesticides, les peintures, les désinfectants pour piscine et les produits d'entretien, est minimisée ou substituée lorsque c'est possible par des produits inoffensifs et l'utilisation de produits chimiques est gérée correctement.**

D.2.5 Autres polluants

Critère : **L'entreprise met en œuvre des pratiques pour réduire la pollution : bruit, lumière, ruissellement, érosion, composés appauvrissant la couche d'ozone, aérocontaminants et contaminants des sols.**

D.3 Conservation de la biodiversité, des écosystèmes et des paysages

D.3.1 Faune et flore sauvages

Critère : **Les espèces animales et végétales sauvages sont prélevées dans la nature, consommées, exposées, vendues ou négociées internationalement uniquement dans le cadre d'une activité réglementée qui assure la durabilité de leur utilisation.**

D.3.2. Faune sauvage en captivité

Critère : **Aucune faune sauvage n'est retenue captive, à l'exception des activités dûment réglementées ; les spécimens vivants d'espèces sauvages protégées ne sont gardés que par des personnes habilitées et équipées pour les héberger et les soigner.**

D.3.3. Aménagement paysager

Critère : **L'entreprise utilise des espèces indigènes pour l'aménagement paysager et la restauration et elle prend des mesures pour éviter l'introduction d'espèces envahissantes exogènes.**

D.3.4. Conservation de la biodiversité

Critère : **L'entreprise contribue à soutenir la conservation de la biodiversité, comme les zones protégées naturelles et les zones de grande valeur pour la biodiversité.**

D.3.5. Interactions avec la nature

Critère : **Les interactions avec la nature ne doivent pas entraîner d'effets négatifs sur la viabilité des populations sauvages ; tout dérangement des écosystèmes est minimisé, la zone réhabilitée et des contributions compensatoires sont effectuées pour la gestion de la conservation.**